

Le thermalisme, un patrimoine à vau-l'eau l' exemple de Bussang par Cécile Raynal* et Thierry Lefebvre**

Le 9 novembre 1846, les médecins Auguste François Chomel et Casimir Joseph Davaine se retrouvèrent au chevet de Marie Duplessis. Marie Duplessis, que nous connaissons plus sous son surnom de « Dame aux Camélias »¹, n'avait plus que quelques semaines à vivre. Les prescriptions des deux médecins se limitèrent à quelques conseils d'hygiène alimentaire : « Le régime se composera de potages au bouillon, de riz au maigre, d'ufs frais à la coque, ou brouillés, de poissons légers sur le gril ou au court-bouillon, de volailles, de quelques légumes légers au bouillon, de pain très levé et rassis et d'échaudés, de fruits en compotes, de confiture, de chocolat au lait pour le déjeuner. Pour boisson au repas, de l'eau de Bussang coupée avec un 6e de vin. » Le 13 novembre, les deux médecins se rendirent à nouveau au chevet de la jeune femme. Nouvelles recommandations : « Soutenir les forces par des aUments doux et substantiels ; continuer le lait d'ânesse à la même dose, édulcoré avec le sirop de tolu ; continuer à faire usage aux repas d'eau de Bussang. » Ainsi, au milieu du XIXe siècle, l'eau minérale de Bussang était couramment prescrite à Paris. Des pharmacies bien achalandées avaient coutume de la débiter. Particulièrement prisée, elle avait fait dire à Sarah Newton, descendante du grand Isaac et future Madame de Tracy : «[...] L'eau de la fontaine de Bussang est meilleure que du vin de Champagne. » Retour sur cette eau jadis si prisée.

* 9 chemin du Chancelier-Séguier, 78620 L'Étang-la-Ville

** UF CCI, Université Paris 7-Denis Diderot, 2 place Jussieu, 75251 cedex 05

REVUE D'HISTOn DE LA PHARMACIE, LE, N° 342, 2e TRIM. 2004, 191-208.

REVUE D'HISTOIRE DE LA PHARMACIE

Historique

La légende veut que les sources aient été découvertes par des vaches, qui délaissaient l'eau proche de la Moselle au profit des eaux aigrettes d'un ruisseau. Un effet purgatif aurait été remarqué sur les bovins. En 1604, Henri IV amorça la législation française des eaux minérales, reconnaissant ainsi officiellement leurs vertus⁴. Déjà, en 1602, des petites bouteilles (des « canettes ») fabriquées à Vais avaient été expédiées à la Cour de France.

Les propriétés curatives des eaux de Bussang furent mentionnées pour la première fois en 1615 par Berthemine (conseiller et médecin ordinaire du roi Henri III) : « Les Allemands allaient prendre [les eaux à Bussang] pour se rafraîchir et modérer la chaleur que leur avaient causée les bains de Plombières. » En 1621, le Duc de Lorraine ordonne un premier captage de la source Salmade. Les étiquettes du début du XXe siècle, apposées sur les bouteilles, mentionnent la fondation d'un établissement en 1677, tandis que le premier dépôt de marque de 1891 indique : « Établissement fondé en 1697 » ; la construction du premier bâtiment semble donc avoir été plus tardive. Le premier document officiel sur les sources minérales de Bussang⁷ date du 2 juin 1705. C'est une ordonnance royale de Leopold Ier, duc de Lorraine, qui « enjoint aux habitants et communauté de Bussan [sic] de faire construire un petit bâtiment en forme de chambre, au moyen duquel la fontaine

dite la Sauerbrunn 8, située au dit Bussan, soit à couvert, et hors insulte et injures des mauvais temps, et même pour empêcher que les bestiaux ne la puissent gâter ni endommager, et par ce moyen donner lieu aux étrangers qui viennent souvent boire les Eaux que ladite fontaine fournit en forme de remèdes. » À partir de cette date, l'eau est mise en bouteilles et exploitée (de façon plus ou moins légale). En effet, au début du XVIII^e siècle, le commerce encore non réglementé des eaux minérales devient particulièrement florissant, certains charlatans et revendeurs les présentant comme des remèdes et en vendant souvent de fausses. En 1709, l'édit d'Henri IV est complété par des dispositions accordant le monopole du transport, de la vente et du débit des eaux minérales aux personnes autorisées 9. L'agglomération de Bussang, consciente du profit qu'elle peut tirer de sa source, fait une demande d'autorisation d'exploitation réglementée auprès du duc de Lorraine. Ce droit lui est accordé en 1718. Le duc de Lorraine demande en 1724 au Dr Philippe Tournay de diriger l'exploitation de la source. À partir de cette date, la source se double véritablement d'un établissement thermal : une hôtellerie de 12 chambres et un établissement de bains voient le jour, en plus d'une chapelle 10. « En 1750, Bussang allait devenir l'une des villes thermales les plus réputées de la province, 200 curistes y prennent assidûment les eaux chaque saison.» En 1770, un certain Amé Gabriel Thouvenel a la charge de l'établissement. Il est probablement parent du Dr Thouvenel 12, médecin de Louis XVI, inspecteur général des Eaux minérales françaises, et fondateur de l'établissement hydrothérapique de Contrexé ville (qui n'est qu'à quelques dizaines de kilomètres de Bussang). Voici l'aspect de l'établissement thermal de Bussang en 1770 : « Le bâtiment où est le grand bassin de la fontaine des Eaux minérales de Bussang, avec deux hangars et le petit bassin de la fontaine dite d'en haut, la grande salle qui sert de promenade aux buveurs d'eau et leurs dépendances, la garde et la distribution des dites eaux.» Cette prospérité va durer jusqu'à la Révolution, période où l'exploitation lucrative des eaux devient controversée. « Les eaux minérales sont un don de la nature, elles appartiennent à tous et font partie des ressources publiques. » Finalement, « les consuls prennent le 3 floréal an VLI un arrêté qui règle les conditions de la mise en ferme des stations thermales appartenant à l'État. Cet arrêté soulève cependant des problèmes sérieux : il n'évoquait que les sources de l'État, or certaines communes déclaraient être propriétaires des leurs. Un arrêté de floréal an VHI comble cette lacune et réglemente les baux à ferme des eaux minérales, bains et établissements des communes. 15 » C'est le cas de Bussang : vers 1800, l'établissement fut ravagé par un incendie à l'origine... incertaine. En 1825, les sources et dépendances sont mises aux enchères en deux lots, acquis par un juge de paix (Mourot) et un avoué (Tocquaine). À la fin des années 1820, la technique des sondages (venue d'Allemagne) devient monnaie courante. Les sources nouvelles se multiplient, tandis que les anciennes se tarissent. Afin de lutter contre ce libéralisme désordonné, après plusieurs années de débats, les autorités mettent au point, le 14 juillet 1856, la notion de « déclaration d'intérêt publique » et accordent un rôle majeur aux ingénieurs des Mines 16. Les captages préexistants sont ainsi protégés et tout sondage est désormais soumis à une autorisation. Les sources de Bussang bénéficient d'une déclaration d'intérêt publique le 7 avril 1866. À cette époque, seul l'embouteillage de l'eau minérale offre un faible rapport à ses propriétaires. Cette eau est exportée jusqu'à Paris, perdant semble-t-il au cours du voyage toutes ses propriétés médicales : « Il est d'autant plus à regretter qu'il n'y ait pas d'établissement près de la source, que cette eau supporte très mal le transport. Celle, par exemple, dont nous faisons usage à Paris est tout à fait insignifiante. Presque tout le fer qu'elle tenait en dissolution s'est précipité sur les parois et au fond du vase, où il forme un dépôt ocracé ; si l'on n'aperçoit point ce dépôt, c'est que les bouteilles sont de verre de couleur.»



Publicité Bussang dans les Chemins de fer de l'Est

Les héritiers Tocquaine conservent ce patrimoine et le développent en captant la source Marie en 1875.

En juin 1879, la Compagnie des eaux minérales de Bussang rachète les sources, moyennant 700 000 francs, et se dote de l'indispensable établissement thermal. « La période révolutionnaire et les guerres napoléoniennes avaient stoppé net l'expansion du thermalisme, le Second Empire et l'expansion qui l'accompagna offrirent au contraire une nouvelle jeunesse aux stations thermales. Nombre d'installations furent alors réaménagées, et le développement des chemins de fer, conséquence de la révolution industrielle, allait jouer peu à peu un rôle majeur dans leur essor. Dans les différentes stations, parcs, hôtels et casinos vont se multiplier [...]. Mais parallèlement à ce renouveau du thermalisme, le XIXe siècle vit surtout l'apparition de l'utilisation à une grande échelle des eaux minérales embouteillées. 18 »

Bussang se développe : entre 1870 et 1920, la population atteint son apogée en avoisinant les 3 000 âmes. La commune voit l'implantation d'une industrie textile florissante vers 1872. En 1891, le chemin de fer n'amène pas uniquement les matières premières (coton et charbon) indispensables à cette entreprise industrielle, mais également de nombreux voyageurs et touristes venus de stations proches comme Plombières ou Contrexéville, voire directement de Paris. « Train direct : Paris, départ 8 h 10 matin, arrivée à Bussang 6 h 30 soir. 19 »

« Il n'a manqué jusqu'ici à Bussang, pour en faire une station très fréquentée, que des installations propres à recevoir, à héberger les touristes et les buveurs. La Compagnie des Eaux minérales vient de combler cette lacune, en faisant construire, dans un site charmant et à quelques centaines de mètres des sources, un hôtel qui répond à toutes les exigences du confort moderne. La Compagnie installe, en outre, dans le voisinage et à portée de l'hôtel, un établissement hydrothérapique avec piscine, douches, d'eau froide et d'eau mitigée en jet et en pluie, douches concentriques, douches ascendantes, bains térébenthines et salles de sudation. 20 » C'est l'Hôtel des Sources, qui est construit entre 1879 et 1885. Bussang n'a pas de casino mais, en 1895, Maurice Pottecher ouvre son célèbre Théâtre du Peuple.

LE THERMALISME

L'Hôtel des Sources au début du XXe siècle (en haut) et en 2002 (ci-contre).



L'Hôtel des Sources au début du XXe siècle

La Compagnie des eaux minérales, reprise en 1899 par Hinzelin, est vendue en 1905 à la Compagnie des grandes sources minérales françaises.

REVUE D'HISTOIRE DE LA PHARMACIE

En 1907, un remarquable pavillon est construit pour servir d'écrin à « la fontaine en grés flammé » d'où s'échappent les eaux minérales. « La station, située à deux kilomètres de la gare, en plines Vosges, à 670 m d'altitude, exposée en plein midi, à flanc de coteau, dans un parc de 18 hectares, à proximité d'une forêt de sapins, réalise la cure d'air idéale. Un établissement d'hydrothérapie, avec bains et douches est annexé à la station. À proximité des hôtels se trouvent les sources minérales, au nombre de deux (Salmade et Demoiselles), surgissant directement du roc : une élégante buvette, à vitraux artistiques, permet de venir recueillir l'eau directement à la sortie du sol. 22 »

La Compagnie fusionne en 1907 avec d'autres sociétés pour former « les Carboniques liquides réunies et Compagnie des grandes sources minérales françaises ». Après un changement de raison sociale, en juin 1928, elle devient la Société des carboniques liquides réunis. Entre les deux guerres, la prospérité de la station atteint son zénith. « Le nombre des victimes de la guerre de 1914-1918 contraint à établir une véritable charte des cures hydrominérales de guerre et c'est l'afflux des blessés et des malades pensionnés militaires. Durant l'entre- deux-guerres, l'usage des cures thermales se répand dans les classes moyennes : en tous pays s'affirme l'extension sociale du thermalisme. 23 »

Puis, « la guerre fit son œuvre » : les établissements sont saccagés et pillés. En mars 1947, la circulaire ministérielle SS n° 87 crée le « Thermalisme social » : « [il] est devenu la fraction de la thérapeutique thermique dont la sécurité sociale entend favoriser le développement et promouvoir l'extension aux classes les plus défavorisés de la société. 24 » Dans cette optique, les locaux de l'établissement de Bussang sont réaménagés en 1948 et l'activité d'embouteillage reprend. « [. . .] La buvette fut réouverte pendant la saison. L'Hôtel des Sources, reconstruit, ouvrit ses portes en 1954 mais, cinq années plus tard, il sera vendu en vue d'être transformé en colonie de vacances.



Entrée de la buvette

Aucune possibilité d'accueil des curistes ne subsistait donc. [...] En 1958, l'agrément comme établissement thermal autorisé à recevoir des assurés sociaux fut supprimé. 25 » L'établissement ne se voue alors plus qu'à l'embouteillage des eaux minérales. En juin 1961, la société d'exploitation cède les sources à la Carbonique moderne, qui devient en juillet 1961 la Carbonique française. Celle-ci est vendue en janvier 1962 à la Société des eaux minérales de Bussang, dirigée par Mme A.-M. Gérard jusqu'en 1983, date du dépôt de bilan et de la fin de l'exploitation.

Gros plan sur les sources

« La véritable richesse de Bussang, ce sont ses sources minérales. C'est autour de ces sources que s'est groupée la vie, que se sont concentré les intérêts de la commune, aussi haut que les vieilles chartes permettent de remonter. [...] Bref, c'est à ses eaux minérales que Bussang doit sa notoriété. 26 »

Le village de Bussang est situé au sud-est du département des Vosges, encadré de montagnes couvertes de belles forêts de sapins formant la légendaire forêt vosgienne. À deux kilomètres du village, à proximité de la source de la Moselle, se trouve le hameau de Taye, qui s'allonge vers le col de Bussang, limite entre les Vosges et le Haut-Rhin. Entre 1871 et 1914, un tunnel de 251 m de long marquait la frontière avec l'Allemagne. Il est aujourd'hui partiellement effondré. Au pied du Drumont (1208 m), s'élève le petit mont Charat, théâtre de l'évolution de l'établissement thermal de Bussang.

Cinq sources y furent donc successivement découvertes, à environ 670 m d'altitude. Les plus anciennes sont les sources Petite et Grande Salmade, qui à l'origine n'en formaient qu'une seule, dite « fontaine d'en bas ». Des travaux (entre 1880 et 1900) séparèrent les deux émergences de quelques mètres. La source des Demoiselles, dite « fontaine d'en haut », doit son nom aux jeunes utilisatrices qui la consommaient pour ses propriétés spécifiques contre l'anémie. Il s'agit en réalité de plusieurs sources (Demoiselle I, II, III, et IV) qui convergent en un seul et même point d'émergence. La quatrième est la source dite du mont Charat, captée et utilisée à la fin du XXe siècle : elle n'est pas considérée comme eau minérale, mais simplement comme « eau de source ». La cinquième, la source Marie, captée en 1875, est la seule entretenue actuellement. D'accès libre et gratuit, elle permet de se faire une idée de ce que fut l'eau minérale de Bussang.

Les trois sources Grande Salmade, Petite Salmade et Demoiselle sont des eaux froides (entre 11 et 20 °C) bicarbonatées, ferrugineuses, arsenicales et gazeuses. En 1898, le Pr Wurtz (auditeur du Comité consultatif d'hygiène publique de France en 1894) les plaçait « au premier rang des eaux les plus efficaces de France et de l'étranger » 27. En 1908 et 1909, Laborde et Moureux effectuèrent des analyses et démontrèrent que l'eau de Bussang était une des rares eaux minérales radioactives froides (Grande Salmade : 9,5 mCu/1 ; Petite Salmade : 4,9 mCu/1 ; Demoiselle : 5,4 mCu/1 28). Une étiquette de cette époque indique que l'eau minérale de Bussang est « l'eau la plus radioactive de France ».

Ces qualités en firent une eau « reconstituante, souveraine contre l'anémie et les maladies des reins, de la vessie, et la diarrhée infantile. » 29 Pour sa part, le Dr Paillé indiquait : « Il y a plus de vingt ans que j'ordonne l'eau de Bussang fort fréquemment dans ma pratique, ayant constaté combien elle est bien supportée par les estomacs délicats, et à quel point, spécialement, elle est utile dans la clientèle des dames. Son action est d'autant plus sûre et puissante que son assimilation est facile. 30 » Elle était en effet indiquée dans les cas d'anémie (donc surtout pour les femmes), ce qui permit au Dr Wurtz de lui trouver une sorte de slogan publicitaire : « On peut dire que l'eau de Bussang est du sang bu, car les principes qui y sont contenus [...] redonnent la santé et la vie. 31 »

« Elle pouvait être utilisée comme traitement complet à raison de trois à quatre verres le matin à jeun, ou au cours du repas comme eau de table. Ses particularités gustatives en firent une eau souvent appréciée [...]» 32

Embouteillée à la source, l'eau était expédiée en France et à l'étranger, dans les colonies, en Egypte. « L'eau de Bussang se trouve chez tous les marchands d'eaux

minérales et dans toutes les bonnes pharmacies de Paris et des départements. On peut aussi la recevoir directement en s'adressant au directeur des sources, à Bussang (Vosges). 25 francs la caisse de 50 bouteilles ; 12,50 francs la caisse de 25 bouteilles. 33 » Une étiquette du début du XXe siècle avertit : « Refuser toute bouteille dépourvue de cette étiquette qui atteste des soins spéciaux apportés à l'embouteillage des Eaux de Bussang destinées au marché égyptien. »



Dépôt de l'étiquette et des capsules utilisées pour les bouteilles

Les différents produits embouteillés

Le 8 avril 1886, la Compagnie des eaux minérales de Bussang dépose l'étiquette et les capsules qui seront utilisées pour les bouteilles 34. Le 25 juillet 1891, la marque « Eau Minérale de Bussang » est déposée par la Société des eaux minérales de Bussang 35. C'est l'eau de la source Grande Salmade qui est embouteillée et diffusée en France et à l'étranger.



Dépôt des marques « Bussenette, limonade de Bussang »

« Les eaux froides [de Bussang] ne sont guère utilisées qu'en boisson et leur exportation atteint un chiffre considérable. 36 » En 1901, « les Eaux de Bussang se boivent surtout transportée, et on ne compte pas moins d'un million de bouteilles transportées annuellement 37 ».

Le 23 juillet 1925 sont déposées, par la Société anonyme des carboniques

liquides réunies et Compagnie des grandes sources minérales françaises, les marques « Bussenette, limonade de Bussang » et « La Ducale, eau minérale de Bussang renforcée en acide carbonique » 38. Les noms choisis font référence, pour la « Bussenette » aux habitantes de Bussang, et au duc de Lorraine pour « La

Ducale ».

Les minéraliers étant soumis à de nombreuses contraintes sanitaires et hydrogéologiques (entre autres, la préservation de la nappe phréatique, ils doivent respecter un débit maximal autorisé, déterminé en fonction de la capacité de la source), ils optèrent pour la diversification. L'eau minérale de Bussang devint une « eau de source » de réglementation différente. Par ailleurs, sans attendre la loi de 1980 qui autorisa l'utilisation d'eau minérale pour la fabrication de boissons non alcoolisées, les eaux de Bussang servirent à la fabrication de diverses boissons sans alcool, dès 1925, date du premier dépôt de « Bussenette ». Plus tard, d'autres virent le jour : « Soda orange », « Soda citron », « Buss-Tonic » contenant de la quinine, et « Buss- Cola ». Ainsi une étiquette de « Bussenette Soda orange » indique : « Ce soda garanti pur sucre, est préparé avec une eau de source non minérale captée entre 700 et 800 mètres d'altitude et des extraits naturels de fruits. Ce qui en fait la boisson familiale par excellence. Composition : eau gazéifiée. Sucre. Extraits aromatiques naturels. Acidulant acide citrique.

Antioxydant E300. Colorant E110. » Les contraintes imposées à l'eau minérale ne s'appliquent pas à ces boissons, qui sont préparées à partir d'une « eau de source non minérale ». Il s'agit en pratique de l'eau provenant de la source du mont Charat.



Dépôt des marques « La Ducale, eau minérale de Bussang renforcée en acide carbonique »



La « Bussenette » soda citron

Déclin et faillite

Durant ces vingt dernières années d'exploitation, les eaux de Bussang appartinrent, nous l'avons vu, à la Société des sources d'eaux minérales de Bussang. La raison sociale « eaux minérales » prête à confusion. En réalité, ce ne fut pas à proprement parler pour la production d'eaux minérales que l'activité fut reprise. À ce propos, la comparaison de deux étiquettes de « La Ducale », la boisson phare de l'entreprise, est édifiante. La plus ancienne revendique clairement son appartenance aux eaux minérales : « Eau de table sans rivale - La Ducale - Eau minérale de Bussang (Vosges) - Renforcée à l'acide carbonique », inscriptions figurant également dans les dépôts de marque de 1925 et 1940.



La « Ducale » eau de table

Une étiquette encore plus récente (autorisation préfectorale du 17 février 1969) est encore plus laconique : « Ducale - Eau de table ».

Il ne s'agit donc plus simplement d'une société exploitant une eau minérale, mais aussi et avant tout d'un producteur d'eau de table et de sodas.

Le 15 août 1961, les sources furent rachetées, nous l'avons vu, par la Société des sources d'eaux minérales de Bussang, dirigée par Mme Anne-Marie Gérard puis, vers la fin d'activité, par son mari.

Ces personnes s'entourèrent d'une équipe : Raymond Laugier, ingénieur géologue, chef du service régional des enquêtes hydrologiques de l'Université de Nancy, issu de l'École supérieure de géologie appliquée et de prospection minière ; M. Sauer, géologue, dont le bureau était à Fribourg ; d'un architecte- géomètre, M. Peduzzi. En 1963, la société comptait sept employés.

Dès l'acquisition, la gérante écrivit au préfet des Vosges pour lui présenter un projet de travaux pour l'amélioration des captages des sources du mont Charat. En effet, en tant que nouvelle propriétaire, elle devait constituer une nouvelle demande d'autorisation pour la fabrication d'eau de table gazéifiée, cette autorisation devant remplacer celle (en date du 17 avril 1951) accordée au propriétaire précédent, les Carboniques liquides réunies. Dans cette optique, elle contacta R. Laugier et lui confia la préparation du rapport géologique pour ces sources. Le rapport définitif fut envoyé à la préfecture des Vosges en septembre 1962. Par retour du courrier, le Dr Blancher, de la direction départementale de la Santé de la préfecture des Vosges, indiqua que les sources Demoiselles, ainsi que les eaux du Mont Charat, étaient polluées. Dans de telles conditions, « il ne [pouvait] être question d'envisager la préparation de limonades et de sodas à partir de cette eau [...] ». Il attirait l'attention sur « la gravité de la pollution, qui, si elle persistait, risquerait de supprimer purement et simplement l'exploitation ». En directrice avisée, Mme Gérard prit les rendez-vous qui s'imposaient. Elle rencontra ainsi en octobre M. Truchet, le Dr Blancher, M. Zimler, M. Helwig, directeur du service des eaux mulhousises, M. Sauer, M. Laugier, et le directeur du comité d'établissement de la colonie Peugeot de Bussang. La pollution des sources (par E. Coli) provenait en effet apparemment de l'hôtel situé à une centaine de mètres au-dessus de l'établissement thermal.

Au début du mois de novembre, les travaux d'amélioration du captage du mont Charat étaient terminés, les prélèvements se révélèrent satisfaisants et une demande de reprise de la fabrication d'eau de table « La Ducale » fut adressée à la préfecture.

En juillet 1963, M. Laugier préconisa la réalisation de travaux complémentaires sur le réseau du mont Charat. Fin août 1963, l'Institut régional d'hygiène de Nancy, en la personne du Dr Blancher, déclara les eaux saines.

En 1964, la Société des eaux de Bussang souhaita étendre son périmètre de protection. Par ailleurs, le Dr Chiarini, directeur de la Santé à la préfecture de Nancy, préconisa la mise en place de clôtures et de pancartes.

« En 1964, toutes les entreprises exploitant des eaux minérales furent obligées, dans un délai de six mois, de solliciter l'autorisation d'embouteillage et, dans un délai d'un an, de rendre leurs installations conformes aux prescriptions 40. » Un nouveau dossier fut alors présenté à la préfecture en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter l'eau du mont Charat. Prenant en compte ces deux années d'améliorations successives, la Préfecture accorda l'autorisation.

En janvier 1968, le rapport annuel de fonctionnement des sources d'eaux minérales entre octobre 1966 et octobre 1967 précisait que les sources Demoiselles I, II, III, IV et Petite Salmade n'avaient pas été exploitées durant cette période. En revanche, la source Grande Salmade (le fleuron des eaux de Bussang) avait permis la vente de 21 680 litres. Des travaux avaient été effectués concernant la « mise en place de deux réservoirs vitrifiés de chacun 10 000 litres, destinés à recevoir le mélange des eaux minérales Grande Salmade et Demoiselles », le dossier pour autorisation préfectorale de ce mélange ayant été déposé en avril 1967. La société souhaitait donc accroître le débit et augmenter la capacité d'embouteillage de cette manière. Une nouvelle carrière glorieuse se profilait pour les eaux de Bussang.

Malheureusement, durant les années suivantes, suspensions d'autorisation et remises en conformité se succédèrent : en 1969, des travaux d'assainissement furent réclamés par la préfecture 41 ; en 1970, la société demanda à son fournisseur de « n'imprimer que 100 000 étiquettes Ducale, au lieu de 500 000 ». En avril 1971, la présence d'E. Coli fut une nouvelle fois à déplorer au niveau de la buvette et de l'embouteillage : « Depuis le 25 juin 1971, par mise en demeure de M. le Préfet des Vosges, l'embouteillage de la Source Grande Salmade est toujours suspendue. 42 » Néanmoins, les ventes de limonades et de soft-drinks se maintenaient à un bon niveau. En 1977, la société décrocha même un contrat avec le Centre hospitalier spécialisé de Rouffach. L'hôpital leur commanda cette année 1 200 litres de limonade, 12 000 litres et 3 000 bouteilles de 25 cl de sodas.

L'accalmie fut cependant de courte durée : en 1980 puis en 1982, plusieurs rappels avec menaces de mise au contentieux émanèrent de l'organisme effectuant les analyses. En 1981, l'URSSAF envoya des significations de contrainte. La Société des eaux minérales de Bussang était menacée de faillite, probablement en raison d'un débit insuffisant associé à une pollution récurrente.

Elle cessa définitivement toute activité le 24 mars 1983.



Trois cartes postales représentant l'établissement des sources au début du XXe siècle



Trois cartes postales représentant l'établissement des sources au début du XXe siècle. Autre point de vue au début du XXe siècle et en 2002



Trois cartes postales représentant l'établissement des sources au début du XXe siècle (Vitrail de la buvette)



Etablissement des sources

Conclusion

« Les effets de ce progrès social furent une amélioration de santé, une économie réelle sur les frais de traitement, en même temps qu'un surcroît d'activité financière dans le pays. [...] Ces notions ne doivent pas être perdues de vue au

moment où la France doit mettre ses installations sanitaires à la disposition des malades du Marché Commun. » 43 Ce discours, tenu en 1963, semble toujours d'actualité, à l'heure où la Sécurité sociale cherche à faire des économies, où l'on évoque la décentralisation et où l'Europe se construit. . .

La station thermale de Bussang a connu des hauts et des bas : tel le Phénix, elle renaîtra une fois de plus de ses cendres.

La source en 2002. Car l'eau, c'est la vie.



La source en 2002